



Generali España SA de Seguros y Reaseguros

We're all about you

Orense, 2 28020 Madrid

CIF/NIF : A-28007268

Registro Mercantil de Madrid: Hoja M-54.202, Folio 125, Tomo 3.175

Registro de Entidades Aseguradoras de la DGS : C-0072

www.generali.com



ATTESTATION D'ASSURANCE

Date d'émission : 01/01/2025

Objet : attestation de couverture

Police: AXF4863-57325

Signataire : S. Villa Ramos

A l'étude des pièces du dossier susmentionné, je soussigné, Santiago Villa Ramos, signataire légal de la compagnie, déclare par la présente que le local commercial suivant :

**Emplacements de stationnement avec bornes de recharge (extrait de cadastre joint à la police)
Aeropuerto Adolfo Suárez Madrid-Barajas, Av de la Hispanidad, s/n, 28042 Madrid, Spain**

Et ayant pour activité :

Stationnement public de court et moyen terme en zone aéroportuaire et recharge de véhicules électriques

Est garanti :

- Par contrat AXF4863-57325
- Souscrit par Monsieur Blondel Jean Maurice
- En sa qualité de Président du Conseil d'Administration
- Titulaire de la police : AXE FRANCE SAS, entreprise de droit français (SIREN : 421 796 335)

Garanties prévues :

- Garantie des loyers impayés
- Perte financière
- Incendie et assimilé
- Catastrophes naturelles
- Garantie de remplacement à valeur d'acquisition
- Pertes financières
- Dégât des eaux et gel
- Catastrophes technologiques

Limitations de garantie :

- Délai de carence : nul
- Plafond de remboursement en cas de défaut de paiement des loyers : 5.000.000 €
- Valeur de remplacement du terrain et de la propriété : prix d'acquisition, dans la limite de 22.000.000 €
- Plafond de remboursement en cas de perte financière (autres que loyers) : 20.000.000 €
- Plafond de remboursement au titre de la responsabilité civile : 10.000.000 €

La présente attestation est donnée conformément aux directives de la CNMV, et dans les limites inscrites au décret du 7 octobre 1963, relatif aux établissements d'assurance. La présente déclaration n'engage la compagnie que dans les limites du contrat auquel elle est rattachée, et ne saurait être considérée comme une quelconque prise de participation de la compagnie au produit assuré. La reproduction et communication de ce document est autorisée. L'assuré s'engage à notifier à la compagnie tout changement de nature à altérer la validité du présent document sans délai. Les termes détaillés de la couverture, et les obligations contractuelles des parties, notamment en matière de sécurité, figurent dans la police complète, disponible sur demande. Des éventuels modifications structurelles internes à la compagnie, qu'elles portent sur son actionnariat ou ses effectifs, n'auront aucune forme d'influence sur la validité de ce document. La compagnie n'est pas autorisée à céder ladite police à un tiers.

Santiago Villa Ramos
Conseiller délégué - CEO